

La Charte Qualité des Pomiculteurs de France reconnue par le Ministère de l'Agriculture

La Charte Qualité des Pomiculteurs de France, identifiée par le logo Vergers écoresponsables, vient d'être reconnue « Certification Environnementale des exploitations agricoles » niveau 2, par le Ministère de l'Agriculture.

La Charte est ainsi **la première démarche nationale professionnelle de la filière Fruits & Légumes à obtenir cette certification**, grâce au niveau qualitatif élevé de son cahier des charges.

L'obtention de cette certification environnementale couronne 3 ans de travail de l'ANPP. **Elle met en évidence l'engagement croissant de ses 1200 pomiculteurs engagés dans la Charte.** Cette démarche de progrès concilie performance économique et respect de l'environnement. Les producteurs pourront revendiquer cette certification dès la récolte 2013 pour les pommes et les poires.

Conçu selon une logique progressive de 3 niveaux, ce dispositif de certification représente plusieurs milliers d'agriculteurs, et des productions aussi variées que les grandes cultures, la viticulture ou l'horticulture, et désormais l'arboriculture !

La certification de niveau 2 permet notamment la mise en œuvre, sur l'exploitation, de moyens de raisonner les apports.

Cette distinction vient renforcer le sérieux et la crédibilité de la Charte Qualité des Pomiculteurs de France, identifiée par le logo Vergers écoresponsables.

